

Après les retraites et l'Éducation, François Fillon s'attaque à l'État...

Nous avons traité dans notre numéro de septembre du discours de Fillon définissant la RGPP, la Révision Générale des Politiques Publiques. La première réunion du conseil de modernisation des Politiques publiques (CMPP) s'est tenue le 12 décembre 2007. Eric Woerth a présenté toutes les mesures qui vont faire l'objet d'une « large phase de concertation » (!) jusqu'au prochain CMPP au printemps...



les politiques publiques. Ce que Fillon a très bien résumé avec sa formule « moins de services, moins de personnels, moins d'État ». C'est à cela que la RGPP veut apporter une réponse et fournir un cadre opérationnel permettant une véritable « révolution ».

Les quatre leviers de la réforme doivent donc être actionnés en même temps et avec plus de violence.

Le chantier qualitatif, la simplification des procédures et l'administration électronique qui doivent faci-

liler les choses pour les usagers et permettre des gains de productivité. C'est le volet que l'on peut qualifier de légitime.

Le chantier budgétaire avec le passage à un budget pluriannuel, la LOLF et la contractualisation. La logique des indicateurs et de l'évaluation sous l'impératif de la culture du résultat... et quels résultats !

Mais ce sont surtout les deux chantiers suivants : les modifications structurelles avec la réorganisation des ministères (création d'établissements publics et d'agences de type anglo-saxonne) et la réforme de l'administration territoriale d'un côté, la « mobilité » et la nouvelle GRH de l'autre qui doivent permettre de transformer en profondeur le service public et les conditions de gestion et de travail de ses agents.

La modernisation des ministères

Retenons que le « nombre de structures d'administration centrale sera divisé par deux » et le nombre de ministères limité⁽⁴⁾. Il faut suivre de près la construction du MEDAD (ministère de l'environnement, du développement et de l'aménagement durable) qui illustre parfaitement les objectifs, les contradictions aussi de cette démarche. Les établissements publics, dont on sait qu'ils ont été un des moyens des ministères pour contourner les réductions d'effectifs, seront soumis aux mêmes règles. Arrêtons-nous sur la mise en place « d'agences de service public, sans personnalité morale » (souligné par nous), mais disposant d'une grande autonomie et d'une gouvernance assurant la responsabilité de leurs dirigeants, qui permettra de répondre aux besoins des administrations chargées de la mise en œuvre des politiques, tout en permettant à l'État de contrôler les

Le gouvernement s'est mis activement au travail : d'abord avec la mise en route à marche forcée de la fusion ANPE et UNEDIC, puis celle de la DGI (Impôts) et de la DGCP (Trésor), ensuite avec 26 audits, équipes composées de fonctionnaires issus du corps d'inspection et de consultants privés, soit plus de 200 personnes. Il faut noter que pour de très gros ministères (donc très sensibles !), comme l'Éducation, on ne connaît pas les résultats de ces audits.

Ces équipes ont présenté leurs conclusions au comité de suivi – coprésidé par le secrétaire général de l'Élysée et le directeur de cabinet du 1^{er} ministre – auquel participent les ministres concernés, ainsi que le ministre du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique, le secrétaire d'État à la prospective et à l'évaluation des politiques publiques, les deux rapporteurs des commissions des finances des Assemblées – Gilles Carrez et Philippe Marini – ainsi que Michel Pébereau, Président du conseil d'administration de BNP-Paribas et Philippe Parini, Receveur général des Finances. Que du beau monde...

Les décisions prises lors du comité de sui-

vi sont soumises à l'approbation du CMPP qui rassemble autour du président de la République l'ensemble du Gouvernement et les membres du comité de suivi. Premier changement donc : à la place d'une escadrille peu disciplinée où chaque équipage (administration ministérielle) défend son appareil, ses savoir-faire et ses méthodes, il y a dorénavant un avion et un pilote dans l'avion !

Les objectifs, eux, n'ont pas changés : depuis Michel Rocard, la « réforme de l'État » est dans toutes les bouches des premiers ministres. Si elle a pris des chemins divers et fait appel à des outils variés, son objectif affiché a toujours été le même : réduire la voilure, réduire les dépenses (54 % du PIB), réduire les effectifs, réduire la dette tandis que l'on assèche les recettes par les baisses d'impôts dont Laurent Fabius fut le premier défenseur. Tout cela bien sûr sans réduire les missions et en rendant un meilleur service à l'usager ! Mais les résultats, de leur point de vue, ne sont pas à la hauteur. Trop de résistances, des usagers et des personnels. Trop de contournement des administrations qui défendent leurs missions et leur pré carré.

Alors, comme le dit très clairement Eric Woerth, « la réduction du poids de nos dépenses publiques ne peut pas se faire par un simple rationnement budgétaire, qui conduirait à paupériser le service public sans pour autant réduire suffisamment le niveau des dépenses ». Il ne s'agit donc plus « simplement » de supprimer près de 160 000 postes en 4 ans ; il faut profondément remettre en cause toutes



PHOTOS : M. MIGNEAU



missions exercées à ce niveau seront réorganisées en cinq ou six grandes missions, non pas en fonction des périmètres des ministères, mais en fonction des besoins dans la mise en œuvre des politiques publiques, avec le souci d'avoir une organisation de l'État plus lisible et plus simple pour les citoyens et les collectivités locales. » Il s'agit là de la généralisation de l'expérience du Lot et de la fusion DDE-DDAF dont

objectifs et les résultats des politiques qu'il finance et dont il est responsable. » Il s'agit d'essayer de transposer en France un fonctionnement du type anglo-saxon où les agences (qui n'ont rien à voir avec ce que nous appelons « agence » en France actuellement) sont les véritables maîtres d'œuvre des politiques ministérielles. La reprise par Attali de cette question dans son rapport montre qu'il s'agit là d'un objectif à prendre très au sérieux.

La modernisation de l'organisation locale de l'Etat

Si une nouvelle étape de décentralisation ne semble pas envisagée, la volonté d'un « État réorganisé et allégé » au niveau départemental est manifeste⁽²⁾. Si les différentes décisions concernant les ministères vont sans doute permettre des économies en postes – notamment par les externalisations et l'appel aux contractuels – il reste que cela sera largement insuffisant pour permettre d'atteindre les objectifs fixés (35 000 postes par an sur 4 ans). C'est donc en « descendant » au niveau territorial que les véritables économies et mutualisations vont pouvoir se faire. Les préfets de Département passent sous l'autorité du préfet de Région qui devient un proconsul n'ayant de comptes à rendre qu'au ministre de l'intérieur ! Tout un symbole : ne jamais oublier que l'État répressif est un autre volet de la réforme de l'État. « Le niveau départemental connaîtra également une modernisation importante. Les

la généralisation d'ici 2010 est annoncée. L'objectif est de permettre une « mobilité » accompagnant les restructurations. Présenté comme la création d'un droit effectif à la mobilité, il s'agit de gérer une mobilité contrainte. Au niveau départemental, le rôle du préfet sera renforcé pour « permettre la mobilité fonctionnelle des fonctionnaires au sein de la même résidence administrative », manifestant à la fois l'effacement des ministères et le rôle de la hiérarchie dans la gestion des parcours professionnels.

Une réforme fondamentale de la Fonction Publique

Recrutement : volonté affirmée de faire une part plus grande aux contractuels (remplacement, intérim, aussi pour l'encadrement), épreuves des concours davantage centrées sur les « compétences et aptitudes professionnelles ». Évaluation, rémunération individualisée – les différences indemnitaires d'une administration à l'autre ayant entravé la mobilité garantie dans le statut général depuis 1983 et faute de vouloir remédier à cet aspect des choses, il est proposé le maintien à titre personnel d'un plafond indemnitaire acquis plus favorable. Création d'une indemnité de départ volontaire, mise à disposition (réorganisée par le décret publié en 2007)... C'est donc bien une réforme fondamentale de la Fonction publique qui sera engagée par les textes examinés dans les premières semaines de 2008.

La création d'un opérateur national de paie (10 000 agents en charge de la paie dans les ministères, 3 800 suppressions escomptées, terme 2014), la suppression des services de pension des ministères (terme 2010-2011, 1 800 EPT pourraient être économisés) au profit de la mise en place de centres d'appel téléphoniques. Et bien sûr le recul du paritarisme !

Au-delà de la brutalité de la méthode, souvent décriée, c'est bien sur le fond qu'il nous faut répondre. Et là, c'est peu dire, que les organisations syndicales sont discrètes. Accord avec certaines mesures ? Sentiment d'impuissance face à l'aspiration des personnels qui parfois « creusent leur propre tombe » par des réactions à très courte vue ? Incapacité et absence de volonté de mener en direction du public, des usagers, des citoyens, une véritable campagne de défense et de promotion pour la transformation de services publics plus proches, plus efficaces, plus démocratiques. C'est pourtant à cela qu'il faut s'attacher faute d'en rester à des défenses corporatives qui ne peuvent la plupart du temps qu'échouer. ●

JEAN-MICHEL DREVON

1) Sur la modernisation des ministères, on peut consulter le dossier de POU.R n°126 qui fait assez bien le point.
2) Cf. la « suppression des départements » d'Attali ou les préconisations du rapport Lambert.

Le mauvais exemple québécois...

« Lorsque Sarkozy parle du Canada, il sous-entend le Québec... » dit Michel Sawyer, président du syndicat de la Fonction publique du Québec, dans son interview à POU.R. « Le gouvernement a annoncé qu'il ne remplace qu'un fonctionnaire sur deux lors des départs à la retraite, mais dans les faits, c'est souvent zéro sur deux »... Face à cette situation, le mouvement syndical québécois a su réagir unitairement. Un Secrétariat intersyndical des services publics (SISP) a été mis en place par la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), le Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ) et par le Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) en mars 2005. En juin 2006, la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ) rejoignait les rangs du SISP, suivie à l'été 2007 de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS), portant le nombre des membres du SISP à plus de 300 000 travailleuses et travailleurs œuvrant principalement dans les secteurs public, parapublic et péripublic.

La mission première du SISP s'articule autour de la défense et de la promotion des services publics offerts à la population québécoise. Le regroupement était ponctuel lors des dernières négociations, mais il est en train de se structurer. « On pourrait inclure plus que le salarial, on pourrait mandater des gens pour négocier à une table commune, ce qui impliquerait des instances syndicales communes ». Le SFPQ mène une campagne de sensibilisation et de réunions publiques à partir d'une vidéo réalisée lors de l'important colloque qu'il a tenu à Québec au mois de juin dernier sous le titre : « L'État que nous voulons ». Un exemple à suivre ?



tement passent sous l'autorité du préfet de Région qui devient un proconsul n'ayant de comptes à rendre qu'au ministre de l'intérieur ! Tout un symbole : ne jamais oublier que l'État répressif est un autre volet de la réforme de l'État. « Le niveau départemental connaîtra également une modernisation importante. Les